

ELECTIONS EUROPÉENNES – INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE DES MAJEURS SOUS TUTELLE JUSQU’AU 16 MAI

Les majeurs sous tutelle recouvrent le droit de vote suite à la promulgation de la loi du 23 mars 2019.

Ils peuvent s’inscrire sur les listes électorales jusqu’au 16 mai pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019. Ils pourront procéder à leur inscription auprès de la mairie de leur domicile, muni de leur jugement de tutelle, justificatif de domicile et pièce d’identité :

- personnellement
- par l’intermédiaire d’un mandataire, muni d’un mandat écrit, qui peut être son tuteur professionnel ou familial,
- par correspondance
- par internet (service public)